

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération N° 20251120D11

DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE NEUVY SAINT SÉPULCHRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Nombre de conseillers

- en exercice : 19
- présents : 16
- votants : 16 + 3

Date de convocation  
13 Novembre 2025

Date d'affichage  
13 Novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de NEUVY SAINT SEPULCHRE, sous la Présidence du Maire Guy GAUTRON, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au Centre Socio Culturel (salle des élections).

**Présents** : Guy GAUTRON, Marie-Annick BEAUFRERE, Catherine CHAUMETTE, Jean-Marc CHAUVAT, Gérard LAZARD.

Pascale ASSIMON, Patrick BINET, Jean-Marie BOFFEL, Frédéric DENORMANDIE, David DUTRAIT, Claudia HUARD, Colette MASTIL, Jean-Luc MATHEY, Cécile PLANTUREUX, Françoise ROCHOUX, Philippe ROUTET.

### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Floriane AUBARD donne pouvoir Cécile PLANTUREUX  
Delphine CHAUVAT donne pouvoir à Jean-Marc CHAUVAT  
Jacqueline TOUCHES donne pouvoir à Jean-Luc MATHEY

**Secrétaire de séance** : Catherine CHAUMETTE

### **OBJET : TARIF DES SALLES COMMUNALES AU 1<sup>ER</sup> Janvier 2026**

Délibération N° 20251120D11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **vote** les tarifs de la location des salles communales au 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme suit :

| Tarifs T.T.C                        | 1/2<br>journée | journée |
|-------------------------------------|----------------|---------|
| Salle du centre socio culturel      | 30,00 €        | 50,00 € |
| Salle du château – Salle de Justice | -              | 30,00 € |
| Salle de La Grange                  | 30,00 €        | 50,00 € |

Les tarifs de la location des salles communales ne sont pas applicables pour les associations de la commune.

*Fait et délibéré au mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures*

La Secrétaire de Séance,  
Catherine CHAUMETTE



Le Maire  
Guy GAUTRON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat  
le et publié et affiché le

Le Maire, Guy GAUTRON

